

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°53-2023-161

PUBLIÉ LE 2 OCTOBRE 2023

Sommaire

Direction départementale des finances publiques 53 /

53-2023-10-02-00001 - POLE PILOTAGE ET RESSOURCES - Subdélégation de	
signature au Pôle Pilotage et Ressources au 02/10/2023 (ordonnancement	
secondaire) (4 pages)	Page 3
53-2023-10-02-00002 - POLE PILOTAGE ET RESSOURCES - Subdélégation de	
signature relative à la gestion de la Cité administrative de Laval au	
02/10/2023 (2 pages)	Page 8

Direction départementale des finances publiques 53

53-2023-10-02-00001

POLE PILOTAGE ET RESSOURCES - Subdélégation de signature au Pôle Pilotage et Ressources au 02/10/2023 (ordonnancement secondaire)



Liberté Égalité Fraternité



Direction départementale des Finances publiques de la Mayenne 24 allée de Cambrai 53014 Laval Cedex

Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire Pôle Pilotage et Ressources

M. David SZCZECHULA, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle Pilotage et ressources, de la Direction départementale des Finances publiques de la Mayenne,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques de la Mayenne ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Marie-Aimée GASPARI, préfète de la Mayenne à compter du 6 février 2023 ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2023 portant nomination de M. David SZCZECHULA, administrateur des finances publiques à la direction départementale des finances publiques de la Mayenne,

Vu l'arrêté préfectoral n°53-2023-09-27-00005 du 27/09/2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. David SZCZECHULA.

DÉCIDE:

Article 1 : Délégation spéciale est donnée à :

- Mme Magali ORAIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, cheffe de la division Budget - Immobilier – Logistique,
- M Jean-Luc LAMORLETTE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chef de la division Ressources humaines et Formation professionnelle;

- à effet de signer tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction départementale des Finances publiques de la Mayenne, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités du comptable assignataire.
- > Recevoir les crédits des programmes suivants :
 - 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local»
 - 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Article 2 : Délégation spéciale est donnée à :

- > Mme Lucie BEAUDET-MELOT, inspectrice des Finances publiques service des Ressources humaines ;
- M. Yann BÉCAM, inspecteur des Finances publiques service Budget Immobilier Logistique et Assistant de prévention ;
- M. Frédéric LESAGE, inspecteur des Finances publiques service Budget Immobilier Logistique et Assistant de prévention ;

qui reçoivent pouvoir de signer tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui se rattachent à leur fonction dans la limite de 8 000€ :

- I'engagement de la dépense (les devis, bons de commande et les reçus);
- les demandes d'interventions urgentes ;
- les bordereaux d'envoi, accusés de réception et documents courants du service;
- > les bordereaux d'envoi des contrats de vacataire ;
- les documents relatifs au traitement de la paie, à la gestion des indus de paie et aux tickets restaurant;

et sans limite si les documents sont visés dans le respect du circuit hiérarchique de validation de la commande dans Chorus-formulaires, l'application PLACE, l'interface SIRHIUS ou par document papier :

- les demandes d'achat ;
- les demandes d'engagement juridique ;
- les certifications / attestations de service-fait;
- les demandes de paiement ;
- les ordres de payer ;
- les ordres de recettes
- la gestion des indus de paie ;
- frais de déplacements ;
- les procès-verbaux de remise aux Domaines.

Article 3 : Délégation spéciale est donnée à :

- > Mme Céline GAINE, contrôleuse des Finances publiques, service des Ressources humaines;
- ➤ Mme Sandrine FERRON, agente des Finances publiques, service des Ressources humaines Formation professionnelle ;
- > Mme Manon DESHAIES, agente des Finances publiques, service des Ressources humaines;
- Mme Pierrette DARÉOUS, contrôleuse principale des Finances publiques, service Budget Immobilier Logistique;
- Mme Delphine MESLIN, contrôleuse des Finances publiques, service Budget Immobilier Logistique;
- ➤ Mme Béatrice ROUSSEAU, contrôleuse des Finances publiques, service Budget Immobilier Logistique;

qui reçoivent pouvoir de signer tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui se rattachent à leur fonction, dans la limite de 2 000€ :

- les devis, bons de commande et les reçus ;
- les demandes d'interventions urgentes ;
- les bordereaux d'envoi, accusés de réception et documents courants du service ;
- les bordereaux d'envoi des contrats de vacataire ;
- les procès-verbaux de remise aux Domaines ;
- les documents relatifs au traitement de la paie, à la gestion des indus de paie dans chorusformulaires et aux tickets restaurant ;

et sans limite si les documents sont visés dans le respect du circuit hiérarchique de validation de la commande dans Chorus-formulaires, l'application PLACE, l'interface SIRHIUS ou par document papier :

- les demandes d'achat ;
- les demandes d'engagement juridique ;
- les certifications / attestations de service-fait ;
- les demandes de paiement ;
- les ordres de payer
- > les ordres de recettes
- la gestion des indus de paie ;
- frais de déplacements.

Dans le cadre de l'application Chorus-DT, la validation des frais de déplacement sera assurée par :

- M Jean-Luc LAMORLETTE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chef de la division Ressources humaines et Formation professionnelle;
- > Mme Lucie BEAUDET-MELOT, inspectrice des Finances publiques, service des Ressources humaines;
- > Mme Céline GAINE, contrôleuse des Finances publiques, service des Ressources humaines;
- ➤ Mme Sandrine FERRON, agente des Finances publiques, Service des Ressources humaines Formation professionnelle ;
- > Mme Manon DESHAIES, agente des Finances publiques, service des Ressources humaines.

Article 4:

L'article 3 de l'arrêté préfectoral n°53-2023-09-27-00005 du 27/09/2023 précise que M. David SZCZECHULA peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions prévues par l'article 44 du décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004.

Article 5:

La présente décision annule et remplace la précédente du 1^{er} septembre 2023 et prend effet au 2 octobre 2023.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Mayenne.

à Laval, le 2 octobre 2023

Pour la Préfète de la Mayenne et par délégation Le Directeur du pôle pilotage et ressources

Signé

David SZCZECHULA

Direction départementale des finances publiques 53

53-2023-10-02-00002

POLE PILOTAGE ET RESSOURCES - Subdélégation de signature relative à la gestion de la Cité administrative de Laval au 02/10/2023



Liberté Égalité Fraternité



Direction départementale des Finances publiques de la Mayenne 24 allée de Cambrai 53014 Laval Cedex

Subdélégation de signature relatif à la gestion de la Cité administrative de Laval

M. David SZCZECHULA, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle Pilotage et ressources, de la Direction départementale des Finances publiques de la Mayenne ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Marie-Aimée GASPARI, préfète de la Mayenne à compter du 6 février 2023 ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2023 portant nomination de M. David SZCZECHULA, administrateur des finances publiques à la direction départementale des finances publiques de la Mayenne,

Vu l'arrêté préfectoral n°53-2023-09-27-00007 du 27/09/2023 portant délégation de signature pour la gestion financière de la cité administrative à M. David SZCZECHULA ;

ARRETE:

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté de la Préfète de la Mayenne du 27/09/2023, seront exercées par :

- Mme Magali ORAIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Budget, Immobilier, Logistique ;
- M. Yann BECAM, inspecteur des Finances publiques, responsable du service des Ressources budgétaires ;
- Mme Delphine MESLIN, contrôleuse des Finances publiques, service des Ressources budgétaires ;
- Mme Béatrice ROUSSEAU, contrôleuse des Finances publiques, service des Ressources budgétaires.

sans limite si les documents sont visés dans le respect du circuit hiérarchique de validation de la commande dans Chorus-formulaires ou par document papier :

- les demandes d'achat ;
- les demandes d'engagement juridique ;
- les certifications / attestations de service-fait;
- les demandes de paiement ;
- les ordres de payer ;
- les ordres de recettes

Article 2:

La présente décision abroge la précédente du 1^{er} septembre 2023 et prend effet au 2 octobre 2023. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Mayenne.

à Laval, le 2 octobre 2023

Pour la Préfète de la Mayenne et par délégation Le Directeur du pôle Pilotage et Ressources

Signé

David SZCZECHULA Administrateur des Finances publiques